

## **DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

**2019 DAC 23** Subvention (230.000 euros) à l'association Cité-Théâtre et avenant à la convention annuelle financière (14e).

### **PROJET DE DELIBERATION**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de la Ville de Paris de soutien aux lieux de diffusion de spectacle vivant, je vous propose par le présent projet d'apporter notre aide à l'association Cité-Théâtre pour le fonctionnement du Théâtre de la Cité Internationale situé 21 boulevard Jourdan, 75014 Paris, et dirigé par Marc Le Glatin.

Le Théâtre de la Cité Internationale dispose de 3 salles de spectacle et se situe sur le site de la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP). Jusqu'à l'été 2016, il fut un service de la Fondation Nationale de la CiuP, reconnue d'utilité publique. En septembre 2016, la gestion du théâtre a été autonomisée prenant un statut associatif dont la raison sociale est Cité-Théâtre. Les locaux restent quant à eux la propriété de la Fondation nationale de la CiuP.

La programmation du théâtre permet la diffusion de diverses esthétiques et laisse une place importante à la jeune création. Sur la saison 2018-2019, 22 spectacles sont programmés pour 138 représentations, la plupart en théâtre (pièces mêlant souvent plusieurs disciplines), mais aussi en cirque, danse et musique. De nombreux partenariats sont initiés inscrivant la programmation dans des circuits de diffusion parisiens repérés (festival d'automne, Faits d'Hiver, festival La voix est libre, etc.).

Le TCi a également accueilli 5 compagnies en résidence (apport en industrie et numéraire pour les lauréats Cluster), avec qui de nombreuses actions culturelles ont été menées auprès d'établissements scolaires mais aussi de centres sociaux et associations de proximité des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements mais aussi de Seine-Saint-Denis notamment. Parmi les faits notables de la saison 2018-2019, le TCi accueille, programme ou accompagne :

- des rencontres professionnelles :
  - o Présentation au plateau des lauréats 2019 de CircusNext (Cirque contemporain) sur 3 jours
  - o Présentation au plateau des pré-sélectionnés du Cluster de l'office de production Prémises
- La diffusion de la 2<sup>ème</sup> création de la compagnie La Phenomena « Pupilla » (lauréate Cluster 2017)
- Les élèves de l'École Supérieure d'Art Dramatique (ESAD) pour des ateliers, des stages et la représentation du spectacle de fin d'année (mise en scène Clément Bondu)
- Le festival JT, initiative du Jeune Théâtre National et du Théâtre de la Ville
- Le colloque de l'EASTAP (European Association for the Study of Theatre and Performance) réunissant pendant trois jours des universitaires et des artistes de 25 pays européens.
- Un séminaire de 6 séances sur « L'Érotocolonie » à l'occasion de la programmation de l'automne 2018. (Le thème : Création contemporaine et diaspora africaine, reconstruire un corps libéré des clichés hérités du colonialisme).

Par ailleurs, le lieu constate un rajeunissement important de son public. À titre d'exemple, durant le

second semestre 2018, les jeunes de moins de 30 ans, essentiellement des lycéens et étudiants, constituent 40% du public, 28% pour les seuls étudiants. Source de satisfaction du Théâtre, il faut néanmoins indiquer que ce rajeunissement impacte le prix moyen du billet qui est aujourd'hui d'environ 11€.

Compte tenu, d'une part de la qualité et de la singularité de l'activité artistique développée par le Théâtre de la Cité Internationale, et d'autre part du travail mené à destination des jeunes équipes artistiques et des publics, je vous propose que la Ville de Paris contribue au fonctionnement de la structure.

Par délibération 2019 DAC 620 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018, vous avez bien voulu accorder au titre de l'année 2019 à l'association Cité-Théâtre pour le fonctionnement du Théâtre de la Cité Internationale, un acompte de 115.000 euros calculé sur la base de 50% de la subvention attribuée en 2018. Il vous est proposé d'attribuer en 2019 une subvention de fonctionnement de 230.000 euros, soit un complément de 115.000 euros, après déduction de l'acompte déjà versé.

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention annuelle financière relatif à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement 2019 à l'association Cité-Théâtre (14e).

La Maire de Paris